

INSERM UMR 1048

Institut des Maladies Métaboliques et Cardiovasculaires (I2MC)

Directeur : Angelo Parini

**Règlement intérieur du plateau technique de
cytométrie et tri cellulaire**

Nom/Prénom :

Statut :

(CR, ITA, post-doc, thésard...)

Responsable scientifique :

Email :

Equipe :

Tél :

Ce règlement établit la bonne utilisation des services offerts par le plateau technique de cytométrie en flux de l'I2MC, mettant à disposition deux cytomètres analyseurs (LSR Fortessa et FacsVerse), et un trieur de cellules à haute vitesse (BD Influx) situés au rez-de-chaussée du bâtiment Routine du CHU de Rangueil.

1 - ACCES AU PLATEAU DE CYTOMETRIE

Les équipes souhaitant utiliser les appareils du plateau doivent au préalable contacter les responsables du service et compléter la « fiche de demande de prestation » disponible sur le site de l'I2MC, rubrique plateaux techniques/Cytométrie.

• Pour les appareils en libre service (cytomètres analyseurs)

- a- Formation des utilisateurs : indépendamment d'une formation théorique annuelle à Purpan, chaque nouvel utilisateur devra être initialement formé par les responsables du service sur le(s) système(s) qu'il souhaite utiliser. **Cette formation pratique et individuelle est obligatoire.**
- b- Validation des protocoles : tout nouveau protocole doit être validé par les responsables du plateau. Il doit notamment décrire la nature des échantillons et préciser les marqueurs utilisés.
- c- Réservation : Après la formation pratique et individuelle, l'utilisateur pourra accéder au planning de réservation après ouverture en ligne (<http://tri.ups-tlse.fr/>) d'un compte avec un login et un mot de passe. Il pourra ensuite gérer lui-même son compte (modification, suppression des réservations...).

Dans le cas d'un besoin d'assistance, il est impératif de contacter les responsables du plateau avant de se réserver en ligne.

L'utilisateur doit choisir le système, préciser l'heure de début de réservation ainsi que sa durée. La durée maximale de réservation est fixée à 3 heures par jour (entre **8h00 et 19h00**). L'utilisation en dehors des horaires d'ouverture du plateau doit **rester exceptionnelle**, est **sous l'entière responsabilité de l'utilisateur et de son responsable** et devra faire l'objet d'une **demande de dérogation nominative** auprès des responsables.

La facturation sera établie à partir des heures réservées sur le planning informatique. En cas de modification de la durée effective de la séance (diminution ou prolongation de la séance) l'utilisateur doit reporter cette modification sur le planning. **Cette modification peut être faite au plus tard 3 heures avant l'heure choisie.** En cas d'annulation de dernière minute, de diminution ou de prolongation, il faut prévenir les responsables.

• **Pour le trieur de cellules**

Il est impératif de prendre rendez-vous avec le responsable pour discuter du projet et établir le planning de réservation. Le trieur n'est pas en libre service, il est sous la responsabilité de l'ingénieur du plateau. Chaque utilisateur s'engage à respecter le protocole de préparation de l'échantillon à trier. Toute annulation d'expérience de tri doit être signalée le plus tôt possible ; un désistement la veille ou le jour même fera l'objet d'une facturation de 1 heure, sauf cas de force majeure.

2 - EXTINCTION ET NETTOYAGE DES APPAREILS

En fin de séance, l'utilisateur s'engage à suivre les protocoles de rinçage indiqués à côté de chaque appareil. Les changements du bidon de liquide de gaine et du bidon de déchets sont des tâches qui incombent à tous les utilisateurs en suivant les protocoles indiqués.

Le dernier utilisateur de la journée devra éteindre le système dans sa totalité selon le protocole indiqué pour chaque appareil. Il devra s'assurer de la fermeture de la pièce et des portes d'accès.

3 - ENGAGEMENT DE VIGILANCE

L'utilisateur s'engage à signaler immédiatement aux responsables tout dysfonctionnement qu'il aurait pu constater ou provoquer sur le plateau (dérèglement d'un appareil, bouchage, problème informatique...), soit en les contactant par téléphone soit en remplissant la fiche « anomalie » disponible auprès de l'appareil.

4 - HYGIENE ET SECURITE

Tout utilisateur du plateau doit avoir suivi une formation « nouveau entrant » hygiène et sécurité (voir avec les ACMO des structures de recherche).

Les utilisateurs doivent fournir toutes les informations sur les échantillons quant aux risques éventuels tant pour les manipulateurs que pour le matériel (pathogènes, virus...). Le transport des échantillons de type L2 entre les laboratoires localisés sur d'autres sites et le plateau est soumis à réglementation et nécessite **un triple emballage agréé, étiqueté, avec le nom de l'expéditeur et son n° de téléphone.** Nous tenons à votre disposition cette réglementation, ainsi que les coordonnées de fournisseurs d'emballages agréés. Le plateau se réserve le droit de ne pas réaliser un projet si les échantillons présentent des risques.

Le port de la blouse est obligatoire et il est interdit de manger ou boire pendant l'utilisation des appareils.

Le port de gants est obligatoire pour les changements de bidons (liquide de gaine et déchets) et est fortement conseillé pour l'utilisation des machines et du clavier, car de nombreux agents potentiellement dangereux y sont manipulés.

Les tubes doivent être bouchés avant d'être jetés dans la poubelle biologique pour éviter les émanations de produits chimiques (fixateur, agents intercalants, ...) ou d'agents pathogènes.

République française		Plateau technique de cytométrie et tri cellulaire Alexia Zakaroff-Girard / Elodie Riant alexia.zakaroff@inserm.fr , elodie.riant@inserm.fr cytometrie.u1048@inserm.fr Tél : 05 31 22 41 61
----------------------	---	--

5 - ANALYSES

Plusieurs ordinateurs situés dans le bureau du plateau sont à votre disposition pour l'analyse des données, avec les logiciels BD FACSDiva, BD FACSuite, BD FCAP, FlowJo et ModFit.

6 - STOKAGE DES DONNEES

A ce jour, le plateau technique n'assure pas le stockage des données.

Tout système externe de stockage des données (clef USB, disque dur externe,...) est **interdit sur les postes de travail reliés directement aux appareils**. Les données doivent être récupérées par chacun selon la procédure indiquée et effacées régulièrement pour ne pas saturer le système informatique. Toutes les données non **effacées au début de chaque semaine sur les postes d'acquisition et au début de chaque mois sur les postes d'analyse seront systématiquement supprimées**.

7 - PUBLICATIONS

Conformément à la charte générale des plateaux techniques de l'ex-IFR150, les utilisateurs s'engagent à citer le plateau soit dans les remerciements, soit dans la partie expérimentale des publications, soit à faire figurer les personnels en coauteurs selon leur implication dans le projet. **Les publications réalisées avec l'utilisation du service doivent être communiquées aux responsables du plateau.**

Les responsables du plateau se réservent le droit d'empêcher l'accès à un utilisateur en bloquant son compte en cas de non respect des règles énoncées dans le présent document.

Après lecture de ce document, l'utilisateur et le responsable scientifique du projet s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

A Toulouse, le

Signature du responsable scientifique

Signature de l'utilisateur

République française		Plateau technique de cytométrie et tri cellulaire Alexia Zakaroff-Girard / Elodie Riant alexia.zakaroff@inserm.fr , elodie.riant@inserm.fr cytometrie.u1048@inserm.fr Tél : 05 31 22 41 61
----------------------	---	--